RAPPORT FINANCIER 2016

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

LA LETTRE DU TRÉSORIER 4

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2015-2016 5

EMPLOIS ET RESSOURCES 2016 5

BILAN 2016 6

COMPTE DE RÉSULTAT 2016 7

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016 8

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE 8

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 8

2.1. Cadre légal de référence 8

2.2. Principes comptables généraux 8

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels 8

2.4. Changement de méthodes comptables 8

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif 8

2.5.1. Immobilisations incorporelles 8

2.5.2. Immobilisations corporelles 9

2.5.3. Immobilisations financières 10

2.5.4. Créances 10

2.5.5. Valeurs mobilières de placement 11

2.5.6. Disponibilités 11

2.5.7. Charges constatées d'avance 12

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif 12

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC 12

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation 12

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées 12

2.6.4. Provisions pour risques et charges 13
2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC 13
2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées 14
2.6.7. Dettes diverses 14
2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche 15
2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation 15
2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges 15
2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 15
2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions 15
2.7.3. Recherche 15
2.7.4. Charges financières 15
2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées 16
2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits 16
2.8.1. Loyers / Loyers affectés 16
2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges 16
2.8.3. Dons et mécénat 16
2.8.4. Legs et donations 16
2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide 17
2.8.6. Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat 18
2.8.7. Reprises de financements 18
2.8.8. Produits financiers 18
2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs 18

3. AUTRES INFORMATIONS 19
3.1. Ventilation de l'effectif salarié 19
3.2. Rémunération des salariés 19
3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles 19
3.4. Sectorisation des activités de la Fondation 19

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
4.1. Engagements hors bilan reçus 19
4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle 19
4.1.2. Fondations de flux sous égide 19
4.1.3. Dons affectés 20
4.1.4. Financement de la recherche 20
4.2. Engagements hors bilan donnés 20
4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche 20

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE 22

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER) 23
6.1. Définitions 24
6.1.1. Les missions sociales 24
6.1.2. L'appel à la générosité publique 24
6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER 24
6.2.1. Cadre légal de référence 24

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER 25
6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER 25
6.3. Notes sur les ressources 26
6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 26
6.3.2. Ressources collectées auprès du public 26
6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés 26
6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public 26
6.3.3. Autres fonds privés 27
6.3.4. Autres produits 27
6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs 27
6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public 27
6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 27
6.4. Notes sur les emplois 27
6.4.1. Missions sociales 27
6.4.2. Financement des projets de recherche 28
6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche 28
6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques 28
6.4.2.3. Information scientifique et médicale 29
6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale 29
6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel 29
6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement 29
6.4.3. Frais de recherche de fonds 29
6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons 29
6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs 29
6.4.4. Frais de fonctionnement 29
6.4.4.1. Frais d'information et de communication 30
6.4.4.2. Frais de fonctionnement général 30
6.4.4.3. Tableau des frais de personnel 30
6.4.5. Dotations aux provisions 30
6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées 30
6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public 30
6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public 30
6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période 30

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 31

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 31

Chers amis,

Dans ma précédente Lettre, je vous avais fait part de la nette augmentation des ressources collectées au cours de l'exercice 2015, mais aussi de ma grande prudence sur le fait que de tels résultats puissent se produire à nouveau les années suivantes, compte tenu d'un contexte économique très incertain. Ce bon résultat allait-il se confirmer en 2016 ?

Je suis heureux de vous annoncer que la Fondation a réussi à atteindre le niveau de ses ressources observé sur l'exercice précédent (40,5 millions d'euros), et même à très légèrement le dépasser (40,9 millions d'euros).

Une lecture plus fine des résultats obtenus au cours de l'exercice 2016 met en lumière des résultats contrastés selon le type de ressources collectées.

Première ressource de la Fondation, les libéralités composées des legs, donations et assurances-vie représentent un peu plus de la moitié des fonds collectés (21,3 millions d'euros) et se maintiennent en 2016 à un niveau quasi-similaire à celui observé en 2015.

Cette forte confiance et cette grande générosité de nos bienfaiteurs se traduisent également dans la collecte de dons qui constitue le tiers des ressources liées à la générosité du public. Le montant de ces derniers en 2016 (13,4 millions d'euros), s'il est inférieur à celui enregistré en 2015, reste supérieur aux résultats observés en 2014 et 2013. Il faut souligner le résultat positif du mécénat qui est passé de 959 K€ en 2016 versus 31 K€ en 2015.

Ces résultats encourageants en matière de collecte, associés à une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement, se concrétisent par une hausse de 1,8 million d'euros de sommes allouées au financement de la recherche (+7 %). Plus globalement, c'est près de 30 millions d'euros qui ont été consacrés aux missions sociales, soit plus précisément, à l'orientation, au développement et au financement de la recherche, et également, à l'information sur les avancées de la recherche et sur la connaissance de la maladie.

Avec un ratio de 75 % pour ses missions sociales, toujours excellent au regard de notre fonctionnement et de la cause que nous soutenons, la Fondation fait montre encore une fois du respect de ses engagements et de la maîtrise de son budget, un budget volontairement ambitieux en 2017 pour être à la hauteur de ses nouveaux enjeux.

Pour conclure, l'année 2016 a été une bonne année, affirmant l'objectif de la Fondation : permettre par nos actions de soutien à la recherche et la mise en place de programme les plus innovants, de développer et d'accélérer la mise à disposition pour les malades des innovations de la recherche.

Je vous invite à découvrir en détail les comptes de l'année qui ont été analysés par le Comité d'audit, arrêtés par le Bureau, approuvés par le Conseil d'administration et certifiés sans réserve par le Commissaire aux comptes.

Au nom de la Fondation, je tiens à remercier tous les testateurs, les donateurs, les bénévoles, les partenaires et les salariés, sans lesquels rien ne serait possible.

André Rouvillois,
Trésorier de la Fondation ARC

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2015-2016

EMPLOIS (EN EUROS)	31/12/2016		31/12/2015	
MISSIONS SOCIALES	29 806 206	74,6 %	27 919 000	74,9 %
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 021 259	17,6 %	6 200 537	16,6 %
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	3 124 030	7,8 %	3 145 893	8,4 %
- Frais d'information et de communication	861 008	2,2 %	978 955	2,6 %
- Frais de fonctionnement général	2 263 023	5,6 %	2 166 939	5,8 %
TOTAL DES EMPLOIS	39 951 496	100,0 %	37 265 431	100,0 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	722 660		57 838	
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	566 866		651 911	
EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	961 153		3 257 110	
TOTAL GÉNÉRAL	42 202 175		41 232 290	

RESSOURCES (EN EUROS)	31/12/2016		31/12/2015	
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	40 935 032	99,4 %	40 472 722	99,8 %
1-1 Dons et legs collectés	34 626 555	84,0 %	35 775 776	88,2 %
- Produits des dons	13 356 082	32,4 %	14 545 610	35,9 %
- Produits des legs	21 270 473	51,6 %	21 230 165	52,4 %
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6 308 477	15,3 %	4 696 946	11,6 %
AUTRES FONDS PRIVÉS	23 328	0,1 %	22 071	0,1 %
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	0,0 %	0	0,0 %
AUTRES PRODUITS	241 274	0,5 %	53 878	0,1 %
TOTAL DES RESSOURCES	41 199 635	100,0 %	40 548 671	100,0 %
REPRISES SUR PROVISIONS	654 138		130 349	
REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	348 400		553 271	
INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	42 202 175		41 232 290	

Les frais de recherche de fonds représentent 17,15 % des ressources collectées auprès du public (7 021 259/40 935 032).

LES EMPLOIS DE 2016
(39,95 M€)

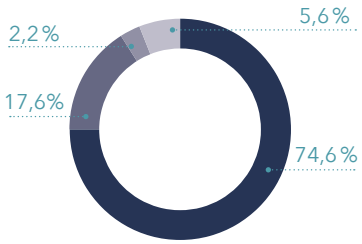

- 29,81 M€ Missions sociales
- 7,02 M€ Frais de recherche de fonds
- 0,86 M€ Frais d'information et de communication
- 2,26 M€ Frais de fonctionnement général

LES RESSOURCES DE 2016
(41,2 M€)

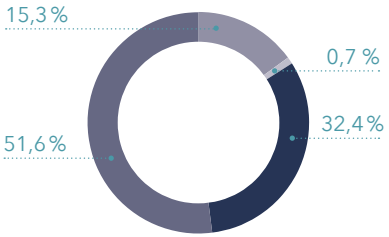

- 13,36 M€ Dons
- 21,27 M€ Legs
- 6,31 M€ Autres produits liés à la générosité du public
- 0,26 M€ Autres produits et autres fonds privés

ÉVOLUTION DES EMPLOIS 2014-2016
EN MILLIONS D'EUROS

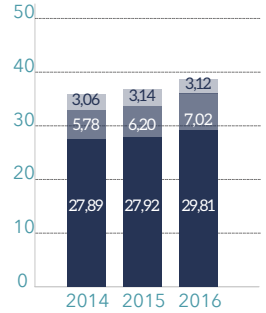

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement et autres charges

ÉVOLUTION DES RESSOURCES 2014-2016
EN MILLIONS D'EUROS

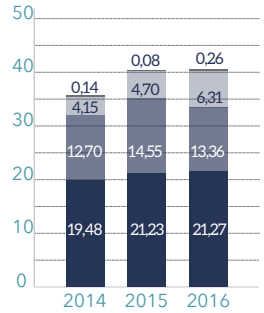

- Legs
- Dons
- Autres produits liés à la générosité du public
- Autres produits et autres fonds privés

BILAN 2016

ACTIF (EN EUROS)	Renvoi annexe	31/12/2016 Brut	31/12/2016 Amort. et Prov.	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	2.5.1				
Logiciels		1 739 246	1 164 083	575 163	634 624
Immobilisations incorporelles en cours		127 803	0	127 803	44 238
Sous-total immobilisations incorporelles		*1 867 050*	*1 164 083*	*702 967*	*678 863*
Immobilisations corporelles	2.5.2				
Terrain légué		524 425	0	524 425	524 425
Terrain		27 441	0	27 441	27 441
Immeuble légué		695 168	0	695 168	695 168
Constructions		662 644	356 191	306 453	321 940
Construction sur sol d'autrui		9 241	9 241	0	0
Agencements, installations		1 354 985	1 168 875	186 110	227 559
Agencements, installations sur sol d'autrui		3 833	3 833	0	0
Matériel de transport		10 163	7 118	3 045	4 316
Matériel de bureau et informatique		403 796	324 342	79 454	54 010
Mobilier		119 291	113 877	5 414	6 928
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Sous-total immobilisations corporelles		*3 810 985*	*1 983 476*	*1 827 509*	*1 861 785*
Immobilisations financières	2.5.3				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille		22 247 460	0	22 247 460	20 000 000
Dépôts et cautionnements		5 507	0	5 507	12 424
Sous-total immobilisations financières		*22 252 967*	*0*	*22 252 967*	*20 012 424*
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		**27 931 001**	**3 147 559**	**24 783 442**	**22 553 072**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		36 648	0	36 648	24 666
Sous-total stocks et en-cours		*36 648*	*0*	*36 648*	*24 666*
Créances	2.5.4				
Créances clients et comptes rattachés		8 580	0	8 580	4 475
Autres créances		3 717 011	133 387	3 583 624	2 585 432
Sous-total créances		*3 725 591*	*133 387*	*3 592 204*	*2 589 907*
Valeurs mobilières de placement [1]	2.5.5	64 982 597	164 515	64 818 082	55 597 799
Disponibilités [1]	2.5.6	26 009 489	0	26 009 489	35 323 908
Charges constatées d'avance	2.5.7	130 497	0	130 497	179 119
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**94 884 821**	**297 902**	**94 586 919**	**93 715 399**
TOTAL GÉNÉRAL		**122 815 822**	**3 445 461**	**119 370 361**	**116 268 470**

[1] Dont à plus d'un an (brut) : 63 264 600 €

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle : 23 818 328 € 4.1.1
Fondations de flux sous égide : 110 000 € 4.1.2
Dons affectés : 282 507 € 4.1.3
Financement pour la recherche : 538 001 € 4.1.4

PASSIF (EN EUROS)	Renvoi annexe	31/12/2016	31/12/2015
FONDS PROPRES ET RÉSERVES			
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables		20 000 000	20 000 000
Réserve pour projets de développement		2 303 595	3 905 719
Réserve pour régulation		40 000 000	40 000 000
Report à nouveau		13 240 212	8 380 978
Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice		961 153	3 257 110
Fonds propres de la Fondation ARC	2.6.1	76 504 960	75 543 807
Fonds assortis d'une obligation	2.6.2	1 219 592	1 219 592
Fonds propres des fondations abritées	2.6.3	405 096	605 096
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVES		**78 129 648**	**77 368 495**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6.4		
Provisions pour risques		706 780	554 052
Provisions pour charges		315 908	318 255
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**1 022 688**	**872 307**
FONDS DÉDIÉS			
Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC	2.6.5	3 731 996	3 747 193
Fonds dédiés aux fondations abritées	2.6.6	621 199	387 535
TOTAL FONDS DÉDIÉS		**4 353 195**	**4 134 729**
DETTES [1]			
Dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Dettes diverses	2.6.7		
Dettes financières diverses		43 164	44 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 705 101	1 657 900
Dettes fiscales et sociales		668 544	658 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		305 054	72 265
Sous-total dettes diverses		*2 721 864*	*2 433 875*
Dettes à l'égard de la recherche	2.6.8		
Aides individuelles à verser		10 706 587	9 590 153
Subventions à verser		20 793 594	20 187 302
Sous-total dettes à l'égard de la recherche		*31 500 181*	*29 777 455*
Portefeuille legs en cours de réalisation	2.6.9	1 642 786	1 681 610
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES		**35 864 831**	**33 892 939**
TOTAL GÉNÉRAL		**119 370 361**	**116 268 470**

[1] Dont à plus d'un an : 7 796 601 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

Financements pour la recherche : 17 598 014 € 4.2.1

CHARGES (EN EUROS)	Renvoi annexe	31/12/2016	31/12/2015
Achats		460 170	355 956
Services extérieurs		2 288 754	1 974 032
Autres services extérieurs		5 171 261	5 148 162
Impôts et taxes		444 442	389 074
Salaires et traitements		2 728 785	2 716 491
Charges sociales		1 165 853	1 171 256
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.7.2	929 055	258 865
Autres charges		447 424	26 909
Sous-total hors recherche		*13 635 743*	*12 040 745*
Colloques scientifiques		277 697	96 600
Prix attribués à des chercheurs		337 930	386 250
Subventions attribuées pour la recherche		18 871 694	16 968 376
Aides individuelles attribuées pour la recherche		7 532 940	7 793 424
Sous-total recherche	2.7.3	*27 020 261*	*25 244 650*
TOTAL Charges d'exploitation		**40 656 004**	**37 285 395**
Charges financières		2 271	8 487
Dotations aux amortissements et provisions		15 880	28 348
TOTAL Charges financières	2.7.4	**18 151**	**36 835**
Charges exceptionnelles		0	1 040
TOTAL Charges exceptionnelles		**0**	**1 040**
Engagements à réaliser sur dons affectés		24 289	41 960
Engagements à réaliser sur ressources Griffuel		245 270	223 744
Engagements à réaliser sur legs affectés		63 644	89 338
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		233 664	296 870
TOTAL Engagements à réaliser sur ressources affectées	2.7.5	**566 866**	**651 911**
Excédent de l'exercice		961 153	3 257 110
TOTAL GÉNÉRAL		**42 202 175**	**41 232 290**

PRODUITS (EN EUROS)	Renvoi annexe	31/12/2016	31/12/2015
Ventes		656	3 220
Loyers	2.8.1	98 783	79 518
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges	2.8.2	816 285	67 967
Parrainage		23 328	22 071
Autres produits		46 363	47 867
Sous-total hors libéralités		*985 415*	*220 642*
Dons manuels		13 356 082	14 545 610
Mécénat		959 377	31 412
Sous-total dons et mécénat	2.8.3	*14 315 459*	*14 577 022*
Legs		15 967 738	12 113 745
Assurances-vie		5 302 736	9 116 420
Loyers affectés légués		503 380	534 888
Sous-total legs et donations	2.8.4	*21 773 853*	*21 765 053*
Ressources affectées aux fondations de flux sous égide	2.8.5	*189 000*	*101 000*
Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat	2.8.6	*200 000*	*200 000*
Reprises subventions des exercices antérieurs		1 610 799	366 830
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs		732 652	504 874
Sous-total reprises de financements	2.8.7	*2 343 450*	*871 704*
TOTAL Produits d'exploitation		**39 807 177**	**37 735 421**
Autres intérêts et produits assimilés		1 998 592	2 000 910
Autres intérêts affectés		5 758	7 865
Reprises sur provisions produits financiers		32 823	86 934
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		7 413	845 695
TOTAL Produits financiers	2.8.8	**2 044 586**	**2 941 404**
Produits exceptionnels		2 011	2 194
TOTAL Produits exceptionnels		**2 011**	**2 194**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		312 400	553 271
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		36 000	0
TOTAL Report des ressources	2.8.9	**348 400**	**553 271**
Perte de l'exercice		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		**42 202 175**	**41 232 290**

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		40 878	52 512	Bénévolat	7	29 594	13 883
Mise à disposition gratuite de biens et services		49 200	0	Prestations en nature		49 200	0
Personnel bénévole	7	29 594	13 883	Dons en nature		40 878	52 512
TOTAL		**119 672**	**66 395**	**TOTAL**		**119 672**	**66 395**

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les faits marquants ont été repris dans la lettre du trésorier.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 sont établis conformément à la loi du 23 juillet 1987, art. 5. II par renvoi de l'article 18, ainsi qu'au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009.
En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

2.2. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, de permanence des méthodes et ont pour objet de fournir une image fidèle.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est prépondérante.

2.3. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes sont établis en euros. Ils couvrent la période d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2016.
La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

La Fondation ARC abrite quatre fondations : la Fondation Turbeau (fondation à dotation consomptible), la Fondation Sourire à la vie, la Fondation pour la Recherche sur le Cancer de la Prostate (FRCP) et la Fondation Metten (toutes trois, fondations de flux).

2.4. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Actif

2.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimée entre 2 et 10 ans.
Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2016
Logiciels	1 665 544	239 268	165 565	1 739 246
Immobilisations incorporelles en cours	44 238	188 833	105 268	127 803
TOTAL	**1 709 782**	**428 101**	**270 833**	**1 867 050**

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes. Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2016
Logiciels	1 030 920	135 563	2 400	1 164 083
TOTAL	**1 030 920**	**135 563**	**2 400**	**1 164 083**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

TERRAINS	non amortis
IMMEUBLE LÉGUÉ	non amorti*
CONSTRUCTIONS	30 à 60 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	25 ans
AGENCEMENTS - INSTALLATIONS SUR SOL D'AUTRUI	
Second œuvre	25 ans
MATÉRIEL DE TRANSPORT	8 ans
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
MOBILIER	10 à 25 ans

** Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du prix Léopold Griffuel. La valeur résiduelle estimée du bien au moment de l'inscription du legs en comptabilité étant supérieure à la valeur inscrite initialement dans les comptes, il n'a pas fait l'objet d'amortissement. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 18 350 000 € au 31 décembre 2016. En cas de dépréciation, la valeur du legs serait diminuée d'autant.*

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2016
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 354 985	0	0	1 354 985
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	498 348	52 435	146 987	403 796
Mobilier	119 291	0	0	119 291
TOTAL	**3 905 537**	**52 435**	**146 987**	**3 810 985**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2016
Constructions	340 704	15 487	0	356 191
Construction sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Agencements, installations	1 127 426	41 449	0	1 168 875
Agencements, installations sur sol d'autrui	3 833	0	0	3 833
Matériel de transport	5 847	1 270	0	7 118
Matériel de bureau et informatique	444 338	26 991	146 987	324 342
Mobilier	112 363	1 514	0	113 877
TOTAL	**2 043 752**	**86 711**	**146 987**	**1 983 476**

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2016
Dépôts et cautionnements versés	12 396	2 180	9 069	5 507
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements versés	28	0	28	0
OPCVM Actions	5 518 131	0	0	5 518 131
Compte sur livrets	238 478	637	0	239 115
Contrat de capitalisation	11 243 122	246 642	0	11 489 764
SCPI	3 000 270	2 000 180	0	5 000 450
TOTAL	**20 012 424**	**2 249 639**	**9 097**	**22 252 967**

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres. Le cumul de ces plus-values s'élève à 875 959 € au 31 décembre 2016.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2016
OPCVM Actions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES

EN EUROS	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	1 683
Personnel et comptes rattachés	103	0	103	1 600
Clients - ventes de biens ou services	8 580	0	8 580	4 475
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 624	0	33 624	24 020
Débiteurs divers (1)	1 505 613	5 214	1 500 398	818 221
Produits à recevoir (2) (3)	1 640 072	128 172	1 511 899	1 174 252
Dépenses sur les legs (4)	537 599	0	537 599	565 656
TOTAL	**3 725 591**	**133 387**	**3 592 204**	**2 589 907**

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des subventions et aides individuelles versées. Ces montants sont constatés suite à la réception des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes legs à percevoir au-delà du 31 décembre 2016.

(3) La provision couvre des risques de non recouvrement sur des loyers de la location de l'immeuble légué Griffuel ainsi que sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Ces dépenses sont générées par des legs pour lesquels encore aucun encaissement n'a été perçu ou bien les premiers versements ont été insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses engagées.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2016
Risque de non recouvrement sur loyers Griffuel	62 358	0	57 144	5 214
Risque de non recouvrement sur legs	135 946	0	7 773	128 172
TOTAL	**198 304**	**0**	**64 917**	**133 387**

2.5.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont gérées par de grandes banques et institutions financières. Ces valeurs sont de type monétaire.
Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La Fondation a souscrit à un Fonds d'Investissement Socialement Responsable qui tient compte de facteurs extra-financiers qui reposent sur quatre piliers : environnement, social, droits de l'homme et gouvernance ;
- contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

Le portefeuille de valeurs mobilières issues d'anciens legs (actions, obligations et VMP) n'ayant pas encore fait l'objet de réalisation est géré par un établissement financier avec la mission d'optimiser la vente de ces titres en fonction de la situation des marchés.

ÉTAT DES VMP

EN EUROS	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
OPCVM	51 066	1 427	49 639	52764
Fonds communs de placement	24 145	7 298	16 847	18200
Contrats de capitalisation	63 264 600	0	63 264 600	54 020 737
Titres de créances négociables	0	0	0	0
Intérêts courus	0	0	0	0
Sous-total	*63 339 811*	*8 725*	*63 331 086*	*54 091 702*
Portefeuille issu des legs				
Actions et OPCVM d'actions	1 639 837	155 790	1 484 047	1 474 313
OPCVM monétaires	0	0	0	28 835
Obligations et OPCVM d'obligations	2 949	0	2 949	2 949
Sous-total portefeuille issu des legs	*1 642 786*	*155 790*	*1 486 996*	*1 506 097*
TOTAL	**64 982 597**	**164 515**	**64 818 082**	**55 597 799**

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2016 : 63 264 600 €.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Le cumul de ces plus-values s'élève à 190 624.23 € au 31 décembre 2016, elles portent pour la totalité sur le portefeuille legs.

VARIATION DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2016
Fonds communs de placement	**5 945**	**1 353**	**0**	**7 298**
Autres VMP	**0**	**1 427**	**0**	**1 427**
Sous-total VMP	*5 945*	*2 780*	*0*	*8 725*
Portefeuille issu des legs			0	
Actions et OPCVM d'actions	175 513	13 100	32 823	155 790
OPCVM monétaires	0	0	0	0
Obligations et OPCVM d'obligations	0	0	0	0
Sous-total portefeuille issu des legs	*175 513*	*13 100*	*32 823*	*155 790*
TOTAL	**181 458**	**15 880**	**32 823**	**164 515**

2.5.6. Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret et des dépôts à terme. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

ÉTAT DES DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Comptes courants bancaires	1 097 968	4 337 593
Valeurs à l'encaissement - Dons	493 362	431 119
Caisse	2 989	2 628
Comptes sur livret	19 245 649	19 435 760
Dépôts et comptes à terme	5 000 000	11 000 000
Intérêts courus	169 521	116 807
TOTAL	**26 009 489**	**35 323 908**

Dont échéances à plus d'un an : 0 €.

2.5.7. Charges constatées d'avance

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Stock pour dépliants	1 031	2 402
Stock enveloppes pour mailings	28 185	48 594
Fournisseurs - charges constatées d'avance	101 281	128 123
TOTAL	**130 497**	**179 119**

2.6. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan - Passif

2.6.1. Fonds propres de la Fondation ARC

VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EUROS	SITUATION AU 01/01/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 31/12/2016
Dotation pérenne	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserve pour régulation	40 000 000	0	0	40 000 000
Réserve pour projets de développement	3 905 719	0	1 602 124	2 303 595
Report à nouveau	8 380 978	4 859 234	0	13 240 212
Résultat comptable de l'exercice	3 257 110	961 153	3 257 110	961 153
TOTAL	**75 543 807**	**5 820 387**	**4 859 234**	**76 504 960**

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consomptible.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement de 8,3 millions d'euros.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement. Les charges et engagements pour ces activités s'élèvent à 4 269 050 € pour l'année 2016.

Les fonds propres et réserves (76,5 M€) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 M€), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » (17,6 M€), les partenariats de recherche de développement (2,3 M€) et permettent, pour le restant, de faire face aux incertitudes économiques et d'assurer un an de fonctionnement de la Fondation (36,6 M€).

2.6.2. Fonds assortis d'une obligation

Il s'agit de la contrepartie d'un bien immobilier, légué pour une valeur historique de 1 219 592 €, et assorti d'une condition de financement du prix Léopold Griffuel. Ce financement, approuvé par le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 9 juin 1969, est réalisé grâce aux revenus nets de la location dudit bien et ce conformément à la volonté du testateur.

2.6.3. Fonds propres des fondations abritées

Les dotations consomptibles des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

ÉTAT DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES

EN EUROS	SITUATION AU 01/01/2016	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOMMATIONS[1]	SITUATION AU 31/12/2016
Fondation Turbeau	605 096	0	200 000	405 096
TOTAL	**605 096**	**0**	**200 000**	**405 096**

(1) Budget prévisionnel de consommation à moins d'un an : 200 000 €.

2.6.4. Provisions pour risques et charges

VARIATION DES PROVISIONS

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2016	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	CUMUL AU 31/12/2016
Autres provisions pour risques [1]	554 052	706 780	554 052	706 780
Provision pour pensions et obligations [2]	318 255	0	2 347	315 908
TOTAL	**872 307**	**706 780**	**556 399**	**1 022 688**

(1) Elles recouvrent un risque pour versement de passif issu de legs pour 706 780 €.

(2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2016 pour le calcul ont été les suivantes ::

- *départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;*
- *taux d'actualisation : 0,84 % ;*
- *taux de progression des salaires : 2 % ;*
- *taux de charges sociales : 55 % ;*
- *taux de sortie des effectifs : 9 % ;*
- *table de mortalité : INSEE 2011-2013.*

La reprise de provision nette au 31 décembre 2016 est de 2 347 €.

2.6.5. Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrite en produit au compte de résultat.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX PROGRAMMES DE LA FONDATION ARC

EN EUROS	FONDS DÉDIÉS À ATTRIBUER AU 01/01/2016	RESSOURCES DÉDIÉES DE L'EXERCICE NON ATTRIBUÉES	REPRISES DES FONDS DÉDIÉS ATTRIBUÉS SUR L'EXERCICE	FONDS DÉDIÉS RESTANT À ATTRIBUER AU 31/12/2016
Legs affectés à la recherche	**1 127 780**	**62 174**	**0**	**1 189 954**
Dons affectés à la recherche	**0**	**20 000**	**0**	**20 000**
Dons affectés attente création FSE	**36 000**	**0**	**36 000**	**0**
Fonds dédiés à des prix				
OBERLING [1]	187 303	4 289	0	191 593
JOEL [2]	64 158	1 469	0	65 627
GRIFFUEL [3]	2 198 019	245 270	300 000	2 143 289
STARCK [2]	67 679	0	10 000	57 679
KERNER [2]	50 583	0	2 400	48 183
DEGEN	2 005	0	0	2 005
Prix Cancer de l'entente cordiale [4]	13 666	0	0	13 666
Sous-total fonds dédiés à des prix	*2 583 413*	*251 028*	*312 400*	*2 522 042*
TOTAL	**3 747 192**	**333 203**	**348 400**	**3 731 996**

(1) Ce prix est décerné à un chercheur qui s'est distingué par un travail original ayant trait à l'étude des mécanismes de la transformation maligne de la cellule (virus oncogènes, cancérogenèse chimique, immunogénétique, etc.).

(2) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, deux prix scientifiques (prix Alexandre Joël, prix Hélène Starck), décernés à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(3) Ce prix, d'une valeur de 150 000 €, est attribué soit à un chercheur, soit à une équipe, soit à des chercheurs d'équipes différentes dont les travaux ont abouti à une découverte majeure dans le domaine du cancer. Ces chercheurs doivent être en activité. En 2016, deux prix ont été attribués. Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

(4) Ce prix doit aider de jeunes chercheurs, français et britanniques, à développer des collaborations dans le domaine du cancer entre la France et le Royaume-Uni.

2.6.6. Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produit dans un sous compte de la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ».

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS AUX FONDATIONS ABRITÉES

EN EUROS	FONDS À ENGAGER AU 01/01/2016	ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE	FONDS RESTANT À ENGAGER AU 31/12/2016
Fondation Turbeau	274 035	30 186	0	304 221
Fondation Sourire à la vie	113 500	2 599	0	116 099
Fondation Metten	0	34 519	0	34 519
Fondation FRCP	0	166 359	0	166 359
TOTAL	**387 535**	**233 664**	**0**	**621 199**

2.6.7. Dettes diverses

ÉTAT DES DETTES DIVERSES

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières diverses	43 164	44 741
Dettes fournisseurs	1 415 245	1 248 610
Fournisseurs - factures non parvenues	289 856	409 290
TOTAL Fournisseurs et comptes rattachés	**1 705 101**	**1 657 900**
Personnel - autres charges à payer	1 804	6 408
Provision pour congés payés	262 169	265 753
Provision pour charges sur congés payés	142 580	143 467
Provision Compte Épargne Temps (CET)	28 269	18 079
Provision pour charges sur CET	13 143	10 147
Sous-total personnel	*447 964*	*443 853*
URSSAF	102 682	108 373
IRCANTEC	18 204	20 969
Audiens pigiste	157	0
Mutuelle	20 462	20 566
Prévoyance	10 791	11 238
Sous-total organismes sociaux	*152 296*	*161 145*
Formation professionnelle	32 351	31 484
Aide à la construction	11 918	11 405
Taxe sur les salaires	20 031	6 431
AGEFIPH	3 984	4 651
Sous-total taxes dues sur les rémunérations	*68 284*	*53 971*
TOTAL Dettes fiscales et sociales	**668 544**	**658 969**
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	0	0
Créditeurs divers	305 054	72 265
TOTAL	**2 721 864**	**2 433 875**

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2.6.8. Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, subventions scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre 1 et 3 années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

NATURE DES DETTES À L'ÉGARD DE LA RECHERCHE

EN EUROS	31/12/2016			31/12/2015
	ÉCHÉANCE - 1AN	ÉCHÉANCE + 1AN	TOTAL	TOTAL
Aides individuelles attribuées	8 120 015	2 535 626	10 655 640	9 588 707
Subventions attribuées	15 482 619	5 210 975	20 693 594	20 112 302
Sous-total Fondation ARC	*23 602 634*	*7 746 601*	*31 349 234*	*29 701 009*
Aides individuelles attribuées	50 947	0	50 947	1 446
Subventions attribuées	50 000	50 000	100 000	75 000
Sous-total fondations abritées	*100 947*	*50 000*	*150 947*	*76 446*
TOTAL	**23 703 581**	**7 796 601**	**31 500 181**	**29 777 455**

2.6.9. Portefeuille legs en cours de réalisation

Il s'agit de la contrepartie brute du portefeuille legs inscrit à l'actif du bilan.

Le détail figure dans le tableau d'état des VMP du paragraphe 2.5.5.

2.7. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges

2.7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 68 760 € pour l'exercice 2016.

2.7.2. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 135 563 € d'immobilisations incorporelles *(paragraphe 2.5.1)* et 86 711 € d'immobilisations corporelles *(paragraphe 2.5.2)*, et d'autres parts, aux provisions pour risques et charges pour 706 780 € *(paragraphe 2.6.4)*.

2.7.3. Recherche

Les subventions et aides individuelles attribuées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachées aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

Pour plus de détails voir paragraphe 4.2.1.

ÉTAT DE LA RECHERCHE

EN EUROS	MONTANT 2016	MONTANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	VARIATION 2016/2015	
Colloques scientifiques	277 697	96 600	181 097	>100 %
Prix	337 930	386 250	-48 320	-13 %
Subventions	18 731 694	16 968 376	1 763 318	10 %
Aides individuelles	7 442 282	7 793 424	-351 142	-5 %
Sous-total Fondation ARC	*26 789 603*	*25 244 650*	*1 544 953*	*6 %*
Subventions	140 000	0	140 000	>100 %
Aides individuelles	90 658	0	90 658	>100 %
Sous-total Fondations abritées	*230 658*	*0*	*230 658*	*>100 %*
TOTAL	**27 020 261**	**25 244 650**	**1 775 611**	**7 %**

Les subventions financées en 2016 pour un montant total de 27 020 261 € comprennent pour 4 269 050 € les subventions isolées, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

2.7.4. Charges financières

Elles correspondent pour 2 271 € à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 13 100 € pour

les valeurs mobilières de placement issu des legs, de 1 427 € pour les valeurs mobilières de placement et 1353 € pour les fonds communs de placement du portefeuille de la Fondation *(paragraphe 2.5.5)*.

2.7.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

2.8. Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Produits

2.8.1. Loyers / Loyers affectés

Ces loyers proviennent de la gestion temporaire des immeubles légués.

2.8.2. Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 64 917 € pour les risques de non recouvrement sur legs *(paragraphe 2.5.4)*, de 554 052 € pour les provisions sur legs et de 2 347 € pour les provisions pour pensions et obligations *(paragraphe 2.6.4)*.

Le compte transfert de charges correspond pour 120 531 € au remboursement par l'Union Européenne de coûts supportés par la Fondation sur un projet de recherche européen. Il correspond aussi pour 36 096 € au remboursement de prévoyance pour le compte des salariés de la Fondation, 11 902 € de contrats aidés et 26 440 € de remboursements de formation d'années antérieures.

2.8.3. Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation et non un caractère exceptionnel.
Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2016 et reçus jusqu'au 20 janvier 2017 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2016.
Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2016.

RÉPARTITION DES DONS ET DU MÉCÉNAT

EN EUROS	MONTANT 2016	MONTANT 2015	VARIATION 2016/2015
Dons non affectés			
Dons manuels	12 546 215	12 764 637	-218 422
Mécénat	302 801	31 412	271 389
Sous-total dons non affectés	*12 849 016*	*12 796 049*	*52 967*
Dons affectés			
Dons manuels	776 017	1 735 823	-959 806
Ventes aux enchères	17 600	45 150	-27 550
Mécénat	656 576	0	656 576
Sous-total dons affectés	*1 450 193*	*1 780 973*	*-330 780*
Dons non affectés des fondations abritées			
Dons manuels	16 250	0	16 250
Sous-total dons non affectés des fondations abritées	*16 250*	*0*	*16 250*
TOTAL	**14 315 459**	**14 577 022**	**-261 563**

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 14 315 459 € soit 35,9 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons et du mécénat sont stables sur l'année 2016.
Les donateurs sont au nombre de 165 439 à fin 2016. Le don manuel moyen a progressé de 3,69 % en passant de 75,79 € à 78,59 €.

2.8.4. Legs, donations et assurances-vie

Depuis le 24 juillet 2015 (ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Désormais, dès acceptation par le Conseil d'administration, les legs et donations sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges pouvant les grever.
Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements, sans attendre le solde de la vente retenu, le cas échéant, par le notaire. Au fur et à mesure des décaissements liés à la réalisation de ces biens, un sous-compte

« dépenses sur legs » du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est débité des montants décaissés. Ce sous-compte est ensuite soldé au fur et à mesure de la réalisation du legs. Cependant, une charge décaissée liée à la réalisation du legs ne peut être déduite du montant des recettes, si le legs auquel elle se rattache n'a pas fait l'objet d'encaissement. En fin d'exercice, elle reste alors comptabilisée au bilan en compte 475.
Un deuxième sous-compte du compte 475 enregistre la contrepartie des titres issus de legs qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits sont les suivantes :

- valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
- valeurs mobilières : date du chèque émis par le notaire au profit de la Fondation ARC.
- assurances-vie : date de versement au profit de la Fondation ARC.
- loyers : date d'échéance du loyer.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation. Les biens immeubles correspondants ne peuvent être inscrits en fonds propres que s'ils sont destinés à servir de façon durable l'activité de la Fondation conformément à son objet social

RÉPARTITION DES LEGS ET DONATIONS

EN EUROS	MONTANT 2016	MONTANT 2015	VARIATION 2016/2015
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières	5 989 103	5 207 371	781 732
Legs - Valeurs mobilières	9 926 719	6 835 542	3 091 177
Assurances-vie	5 302 736	9 097 416	-3 794 680
Sous-total legs et assurances-vie non affectés	*21 218 557*	*21 140 329*	*78 228*
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières	51 000	51 478	-478
Legs - Valeurs mobilières	917	19 354	-18 437
Assurances-vie	0	19 004	-19 004
Loyers immeuble Griffuel	503 380	534 888	-31 508
Sous-total legs et assurances-vie affectés	*555 296*	*624 724*	*-69 428*
TOTAL	**21 773 853**	**21 765 053**	**8 800**

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 53,43 % des ressources d'exploitation, soit 21 270 473 €. Les ressources issues des legs sont stables sur les années 2015 - 2016.
À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».
Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter ces revenus conformément à ses souhaits.

2.8.5. Ressources affectées aux fondations de flux sous égide

RESSOURCES DES FONDATIONS DE FLUX SOUS ÉGIDE

EN EUROS	MONTANT 2016	MONTANT 2015	VARIATION 2016/2015
Fondation Sourire à la vie	0	65 000	-65 000
Fondation FRCP	114 000	36 000	78 000
Fondation Metten	75 000	0	75 000
TOTAL	**189 000**	**101 000**	**88 000**

2.8.6. Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consomptibles (concernant à ce jour la Fondation Turbeau) virées au compte de résultat correspondent aux prévisions budgétaires de consommation annuelle prévue.

Pour plus de détails voir le paragraphe 2.6.3.

2.8.7. Reprises de financements

NATURE DES REPRISES

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Reprises subventions des exercices antérieurs	1 610 799	366 830
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	732 652	504 874
TOTAL	**2 343 450**	**871 704**

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Reprises sur financements » sont constituées des :

- soldes de subventions non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction financière et comptable de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à la subvention versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est demandé ;
- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

En revanche, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

2.8.8. Produits financiers

NATURE DES PRODUITS FINANCIERS

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts reçus	1 978 278	1 976 905
Produits nets sur cessions de VMP	7 413	845 695
Reprises sur provisions financières	32 823	86 934
Sous-total Fondation ARC	***2 018 514***	***2 909 534***
Intérêts reçus	26 072	31 870
Sous-total fondations abritées	***26 072***	***31 870***
TOTAL	**2 044 586**	**2 941 404**

La baisse de 30,49 % des produits financiers, hors reprises de provisions s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu en 2016 d'opération « vendu - acheté » sur les SICAV et FCP détenus par la Fondation. À noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

2.8.9. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails voir les paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Ventilation de l'effectif salarié

EFFECTIF TOTAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE (HORS PIGISTES)

	EFFECTIF		POURCENTAGES	
CATÉGORIES	2016	2015	2016	2015
Cadres	49	44	74 %	73 %
Maîtrises	9	9	14 %	15 %
Employés	8	7	12 %	12 %
TOTAL	66	60	100 %	100 %

3.2. Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2016 s'élève à 463 117,50 €.

3.3. Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas salariés de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.
Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au 31 décembre 2016, ils se sont élevés à 8 369,60 € et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction.

3.4. Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.
Les engagements et charges pour l'année 2016 sont de 4 269 050 €. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 4 269 050 €.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan reçus

4.1.1. Legs nets acceptés par le Conseil d'administration autorisés par l'organisme de tutelle

Les legs en instance de réalisation sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, dès acceptation par le Conseil d'administration. Ils sont réévalués dès qu'un nouvel élément d'actif ou de passif est porté à la connaissance de la Fondation (réévaluation d'estimation immobilière par les services fiscaux, variation d'un compte-titres, connaissance d'une créance d'aide sociale, etc.).
Ces engagements comprennent des nues propriétés estimées à 3 821 K€. Elles font l'objet de réévaluation selon le barème fiscal en vigueur depuis janvier 2004 (principe de prudence).
Les legs en cours au 31 décembre 2016 acceptés par le Conseil d'administration, se décomposent de la façon suivante :

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Immeubles	14 918 723	16 488 756
Meubles	8 899 605	6 457 504
TOTAL	23 818 328	22 946 260

Au 31 décembre 2016, figurent en legs en cours 4 141K€ de legs dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans.
Ces legs ne présentent pas de risques avérés de dépréciation à la date de clôture.

4.1.2. Fondations de flux sous égide

Au 31 décembre 2016, la Fondation ARC abrite trois fondations de flux, la Fondation Sourire à la vie, la Fondation Metten et la Fondation FRCP. Ces trois fondations répondent à des démarches spécifiques :

- la Fondation Sourire à la vie, créée en 2014 s'est donnée pour mission de dupliquer le programme de Sourire à la vie partout en France et de renforcer son programme à Marseille. Ses engagements sont de 35 000 € pour l'année 2017 ;
- la Fondation Susanne, Joseph-André et Dominique METTEN, créée en 2016, a pour vocation de financer des projets de recherche sur le cancer sélectionnés par les experts de la Fondation en contribuant au développement des connaissances et

des mécanismes d'action de la maladie et en permettant des progrès dans la recherche en médecine de précision, en vue d'améliorer et de mettre au point de nouveaux traitements au bénéfice des malades . En 2016, la Fondation a participé à hauteur de 40 000 € au programme de Thierry Walzer, « Mieux comprendre le fonctionnement des cellules immunitaires pour développer de nouvelles thérapies ». Ses engagements sont de 75 000 € sur les deux années à venir ;

- la Fondation pour la recherche sur le cancer de la Prostate (FRCP), créée en 2016, a pour objet de permettre aux patients français de bénéficier des meilleures avancées en termes de diagnostic, de pronostic et de traitement, notamment celles existantes dans d'autres pays par le soutien d'études indépendantes et comparatives permettant de mesurer l'impact en santé et en économie ». Les Fondateurs ont déjà rempli leurs engagements en 2016. En 2016, les Fondateurs ont souhaité ne pas participer à un projet.

4.1.3. Dons affectés

Au 31 décembre 2016, la Fondation ARC a signé une convention pour un don affecté. Les donateurs se sont engagés à verser un montant de 282 507 € en numéraire au cours des deux prochaines années.

4.1.4. Financement de la recherche

En 2016, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est partenaire avec l'INCa sur l'appel à projets « La prévention tertiaire en cancérologie ». L'INCa s'est engagée par convention à verser 538 001 € dans le cadre de cet appel à projet correspondant au 50 % de l'engagement donné par la Fondation auprès des partenaires de ce projet.

4.2. Engagements hors bilan donnés

4.2.1. Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.
Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2016 par une convention, figurent également dans le tableau ci-contre.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS - NOTES

Le total des engagements au 31 décembre 2016 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 2.6.1)

La dette à moins d'un an peut être estimée à 4 357 702 €.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR NATURE DE PROJETS

EN EUROS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 01/01/2016	ENGAGEMENTS VOTÉS SUR L'EXERCICE	CONDITIONS RÉALISÉES - ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS SUR L'EXERCICE	HORS BILAN ANNULÉ	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 31/12/2016
Atip Avenir-Convention Huilard	30 000	0	30 000	0	0
Programmes labellisés ARC	1 272 050	6 195 452	4 202 284	37 751	3 227 466
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Carcinome	272 943	0	0	272 943	0
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Prostate	187 656	0	0	187 656	0
Programme d'Actions Intégrées de Recherche - Voies Aérodigestives Supérieures	147 766	0	0	0	147 766
Programme d'Actions Intégrées de Recherche- Gynécologie	113 745	0	0	0	113 745
Programme d'Actions Intégrées de Recherche- Mélanome	147 323	0	0	0	147 323
Programme d'Actions Intégrées de Recherche- Sein	113 865	0	0	0	113 865
Priorité Cancer tabac	0	509 802	458 822	0	50 980
Centres Labellisés INCa de Phase Précoce en cancérologie / Essais cliniques	2 109 892	0	977 819	244 351	887 723
IHU de chirurgie mini-invasive guidée par l'image	2 581 907	0	440 000	0	2 141 907
Maintien et retour à l'emploi	24 259	0	0	0	24 259
Accueil de Nouveaux talents	350 000	0	350 000	0	0
Gliotex II	50 000	0	50 000	0	0
Transcan	203 720	527 900	263 950	0	467 670
Winther	200 000	650 000	200 000	0	650 000
UNICANCER AcSé	907 078	0	247 385	0	659 693
UNICANCER Safir-Breast	901 302	0	300 434	0	600 868
UNICANCER Safir-Lung	1 165 563	0	388 521	0	777 042
UNICANCER Vemurafenig	983 368	0	382 513	0	600 855
UNICANCER-Express	0	1 073 911	536 956	0	536 956
UNICANCER Safir-Breast-Extension	0	2 350 400	1 527 760	0	822 640
UNICANCER Safir-Lung-Extension	0	1 610 064	966 038	0	644 026
UNICANCER Fonctionnement	0	100 000	50 000	0	50 000
PopHarc	1 330 441	0	671 092	0	659 348
Sourire à la vie	140 250	0	114 750	0	25 500
Prévention Primaire	28 585	0	0	0	28 585
MappyAct	800 000	0	0	0	800 000
Canc'Air	766 950	998 716	299 615	0	1 466 051
Nacre	338 168	0	0	0	338 168
Prévention tertiaire en cancérologie	0	2 152 006	1 076 003	0	1 076 003
AcSé-eSMART	0	999 152	499 576	0	499 576
Sous-total Fondation ARC	***15 166 831***	***17 167 403***	***14 033 518***	***742 701***	***17 558 014***
Programmes labellisés ARC	40 000	0	0	0	40 000
Sous-total Fondations abritées	***40 000***	***0***	***0***	***0***	***40 000***
TOTAL	**15 206 831**	**17 167 403**	**14 033 518**	**742 701**	**17 598 014**

5. SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Actif réalisable et disponible [1]		
Avances et acomptes versés sur commandes	36 648	24 666
Créances clients et comptes rattachés	8 580	4 475
Autres créances	3 717 011	2 585 432
Valeurs mobilières de placement [2]	1 553 482	1 565 831
Disponibilités [3]	26 009 489	24 823 908
TOTAL	**31 325 210**	**29 004 312**
Passif exigible [1]		
Fonds dédiés [4]	590 900	521 150
Dettes financières diverses	43 164	44 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 705 101	1 657 900
Dettes fiscales et sociales	668 544	658 969
Autres dettes	305 054	72 265
Dettes à l'égard de la recherche [5]	28 061 283	26 954 887
Portefeuille legs en cours de réalisation	1 642 786	1 681 610
TOTAL	**33 016 832**	**31 591 522**

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.
(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 2.5.5.
(3) Détail, voir paragraphe 2.5.6.
(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2016 et des projets de recherche à venir.
(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 2.6.8 et 4.2.1.

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible / passif exigible) passe de 0,92 en 2015 à 0,95 en 2016. Ce ratio inférieur à 1 est largement lié au fait de la politique financière de l'association qui privilégie des placements long terme. Pour l'année 2016, la Fondation conserve très largement sa capacité à faire face à ses obligations court terme.

6. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ (CER)

EMPLOIS (EN EUROS)	Renvoi Annexe	EMPLOIS DE 2016 = COMPTE DE RÉSULTAT (1)	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC UTILISÉES SUR 2016 (3)	
1 - MISSIONS SOCIALES	6.4.1	**29 806 206**	**29 587 067**	ST1
1.1. Réalisées en France		29 510 206		
Actions réalisées directement		29 270 206		
Versement à d'autres organismes		240 000		
1.2. Réalisées à l'étranger		296 000		
Actions réalisées directement		296 000		
Versement à d'autres organismes		0		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6.4.3	**7 021 259**	**7 011 601**	ST2
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		6 890 913		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		130 346		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6.4.4	**3 124 030**	**3 033 157**	ST3
			39 631 826	T3
I - TOTAL des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat		**39 951 496**		
II - Dotations aux provisions	6.4.5	**722 660**		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	6.4.6	**566 866**		
IV - Excédent de ressources de l'exercice		**961 153**		
V - TOTAL GÉNÉRAL		**42 202 175**		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public	6.4.7		**126 137**	T5
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	6.4.8		**164 541**	T5 bis
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	6.5		**39 593 422**	T6=T3+T5-T5bis

RESSOURCES (EN EUROS)	Renvoi Annexe	RESSOURCES COLLECTÉES SUR 2016 = COMPTE DE RÉSULTAT (2)	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR 2016 (4)	
Report des ressources collectées, auprès du public non affectées et non utilisées, en début d'exercice	6.3.1		54 085 900	T1
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	6.3.2	**40 935 032**	**40 935 032**	T2
1.1. Dons et legs collectés	6.3.2.1	34 626 555		
Dons manuels non affectés		12 562 465		
Dons manuels affectés		776 017		
Vente aux enchères		17 600		
Legs et autres libéralités non affectés		21 218 557		
Legs et autres libéralités affectés		51 917		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6.3.2.2	6 308 477		
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	6.3.3	**23 328**		
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		**0**		
4 - AUTRES PRODUITS	6.3.4	**241 274**		
I - TOTAL des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		**41 199 635**		
II - Reprises sur provisions	6.4.5	**654 138**		
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	6.3.5	**348 400**		
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	6.3.6		**-218 466**	T4
V - Insuffisance de ressources de l'exercice	6.3.7	**0**		
VI - TOTAL GÉNÉRAL		**42 202 175**	**40 716 567**	(T2+T4)
VII - TOTAL des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			**39 593 422**	T6
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisees en fin d'exercice	6.3.8		**55 209 044**	T7=T1+T2+T4-T6

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales		56 822	Bénévolat	29 594
Frais de recherche de fonds	7	13 650	Prestations en nature	7 49 200
Frais de fonctionnement		49 200	Dons en nature	40 878
TOTAL		**119 672**	**TOTAL**	**119 672**

6.1. Définitions

6.1.1. Les missions sociales

La Fondation a pour but de lutter contre les cancers par le financement de la recherche ainsi que par l'information des publics (ou la transmission des savoirs et savoir-faire).
En recherche, la Fondation ARC contribue à des travaux qui couvrent l'ensemble des champs de la cancérologie, de la recherche fondamentale à la recherche clinique, tout en développant des disciplines essentielles telles que l'épidémiologie ou les sciences humaines et sociales. À ce niveau, son objet se réalise selon deux orientations :

1. Par sa contribution à l'excellence française du tissu de recherche en cancérologie pour maintenir un haut niveau de recherche pour le rayonnement international de la communauté scientifique française. Elle se traduit par :
   - la participation au développement des réseaux et de structures d'excellence ;
   - l'attribution d'aides individuelles aux jeunes chercheurs et aux médecins en formation à la recherche (master 2, doctorat, post-doctorat) ;
   - le financement de projets ou d'équipes de talents « Projets Fondation ARC » etc. ;
   - la remise de prix scientifiques par l'évaluation des résultats des travaux de recherche accomplis.
2. La mise en œuvre des programmes de recherche ambitieux pour anticiper les nouveaux enjeux de la cancérologie liés au développement en France, de la médecine 4P pour préventive, prédictive, personnalisée et participative :
   - en agissant en prévention primaire et secondaire, afin d'éviter la pathologie, ou de mieux dépister, diagnostiquer, et réduire les inégalités sociales par des partenariats stratégiques ;
   - grâce à des programmes et partenariats de recherches transdisciplinaires, intégrés et multicentriques de recherche souvent fondamentale visant à prédire la maladie par l'approfondissement des connaissances de la biologie ;
   - par des alliances stratégiques visant à promouvoir la médecine personnalisée ;
   - en incitant l'individu à une participation de la prise en charge de sa santé ou de sa pathologie.

Pour sa mission d'information, son objet de transmission des savoirs et des savoirs-faire sur la maladie et les avancées de la recherche se réalise auprès :

1. du grand public ;
2. des professionnels de formation scientifique et médicale.

La Fondation peut être amenée à gérer des biens immobiliers par obligation testamentaire. Si la gestion temporaire de ces biens est destinée à financer ses missions en tout ou partie alors, cette gestion relèvera, elle aussi, des missions de la Fondation.
Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche susceptibles de générer des ressources futures, grâce aux résultats obtenus, et qui s'inscrivent dans ses missions sociales.

6.1.2. L'appel à la générosité publique

Pour financer ses actions, la Fondation collecte des fonds. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique…
Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.
Les ressources collectées auprès du public, dons, legs et autres libéralités, proviennent :

- de campagnes nationales qui peuvent concerner des actions, des projets bien identifiés, la ou les missions générales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières ;
- de quêtes ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien organisées pour collecter des fonds.

6.2. Principes, règles et méthodes d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé et ses annexes sont des documents indispensables à la transparence financière.
La présentation du compte d'emploi annuel des ressources globalisé permet :

- d'intégrer les reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (solde T1) ;
- de comprendre l'utilisation des ressources collectées auprès du public grâce à l'affectation par ligne d'emploi ;
- d'afficher les investissements financés par des ressources collectées auprès du public.

6.2.1. Cadre légal de référence

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, complétant ainsi les dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juin 1993 portant sur les organismes faisant appel à la générosité du public.
Les dernières modalités d'établissement du CER s'appliquent depuis le 1er janvier 2009.

6.2.2. Principes généraux d'établissement du CER

Le CER globalisé donne la ventilation des ressources collectées auprès du public, y compris les ressources collectées antérieurement à la période en cours, selon les emplois concernés : missions sociales, frais de recherche des dons et legs, frais de fonctionnement.

Il doit également respecter les règles et principes d'établissement des comptes et donner une image fidèle et transparente de l'information financière.

Le tableau globalisé comporte quatre colonnes, sans comparatif avec l'exercice antérieur.

Les colonnes 1 et 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois (tableau globalisé) en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat, selon des ventilations analytiques qui lui sont propres.

Les colonnes 3 et 4 du tableau présentent :

- l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- les acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par des ressources collectées auprès du public ;
- le suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures (colonne 4).

6.2.3. Méthode de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

Les coûts directs sont affectés à chacune des actions relatives aux rubriques missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement, selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Une quote-part de charges mixtes, initialement imputées dans le poste frais de fonctionnement, est répartie en missions sociales, en frais de recherche de fonds et en frais de fonctionnement, selon une méthode de répartition validée par les organes de direction compétents.

Les charges de personnel font l'objet d'une répartition basée sur l'analyse des tâches, puis ventilées analytiquement sur la base de clefs de répartition.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons, legs et autres libéralités sont clairement distingués des autres frais de communication.

Les frais des fondations sous égide sont répartis dans le compte d'emploi des ressources comme le sont ceux de la Fondation ARC.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT AUX EMPLOIS DU CER AU 31 DÉCEMBRE 2016

EMPLOIS / CHARGES	COMPTE DE RÉSULTAT	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT		CER TOTAL DES EMPLOIS	DOTATIONS AUX PROVISIONS	ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	CER TOTAL GÉNÉRAL
				FRAIS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL					
Achats	460 170	33 278	348 089	3 561	75 242	460 170	0	0	0	460 170
Services extérieurs	2 288 754	338 185	1 230 536	299 376	420 658	2 288 754	0	0	0	2 288 754
Autres services extérieurs	5 171 261	886 869	3 497 460	301 710	485 222	5 171 261	0	0	0	5 171 261
Impôts et taxes	444 442	147 250	158 262	19 521	119 409	444 442	0	0	0	444 442
Charges de personnel	3 894 638	1 299 424	1 315 088	224 499	1 055 627	3 894 638	0	0	0	3 894 638
Dotations aux amortissements et aux provisions	929 055	80 588	29 811	1 707	110 169	222 275	706 780	0	0	929 055
Autres charges	447 424	351	442 014	10 635	-5 577	447 424	0	0	0	447 424
Subventions, aides individuelles et autres financements	27 020 261	27 020 261	0	0	0	27 020 261	0	0	0	27 020 261
Charges financières	18 151	0	0	0	2 271	2 271	15 880	0	0	18 151
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	566 866	0	0	0	0	0	0	566 866	0	566 866
Résultat de l'exercice	961 153	0	0	0	0	0	0	0	961 153	961 153
TOTAL	**42 202 175**	**29 806 206**	**7 021 259**	**861 008**	**2 263 023**	**39 951 496**	**722 660**	**566 866**	**961 153**	**42 202 175**
				3 124 030						

6.3. Notes sur les ressources

6.3.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le CER reprend en « A nouveau » (colonne 4, T1) le montant des ressources collectées auprès du public non affectées au début de la période.
Pour la première année d'application, le total T1 a été déterminé par l'Association pour la recherche sur le Cancer selon la méthode de l'historique : les réserves disponibles constituées des ressources collectées auprès du public ont été diminuées des valeurs nettes comptables des immobilisations également financées par des ressources collectées auprès du public, ainsi que de la réserve statutaire non disponible. En fin de période, le solde T1 est :

- augmenté des ressources collectées sur la période, corrigé de la variation des fonds dédiés collectés auprès du public ;
- diminué :
  - des ressources effectivement consommées sur la période et utilisées au titre des emplois ;
  - du montant des acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public après déduction des dotations aux amortissements de la période desdites immobilisations.

Le solde T7 des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est repris en « A nouveau » en T1 sur la période suivante.

6.3.2. Ressources collectées auprès du public

Ce sont les dons, legs et autres libéralités collectés affectés ou non affectés et autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

6.3.2.1. Dons, legs et autres libéralités collectés

Ils représentent 90,3 % des ressources d'exploitation contre 89,3 % en 2015.
Pour plus de détails, voir paragraphes 2.8.3 et 2.8.4.

6.3.2.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consomptibles des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les fonds reçus des mécènes personnes morales, pour les programmes propres à la Fondation ARC et pour ceux des fondations abritées ;
- les reprises de financement concernant la part de subventions ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	503 380	534 888
Revenus des biens - Loyers	98 783	79 518
Mécénat non affecté	302 801	31 412
Mécénat affecté	656 575	0
Ressources affectées aux fondation de flux sous égide	189 000	101 000
Produits financiers	2 006 005	2 846 605
Produits financiers affectés	5 758	7 865
Reprises des financements attribués	2 343 450	871 704
Inscriptions	2 725	23 956
Quotes-parts de dotations consomptibles	200 000	200 000
TOTAL	**6 308 477**	**4 696 946**

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissements est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consomptibles inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consomptibles des fondations abritées, en l'occurrence celui de la première fondation abritée de la Fondation ARC.

6.3.3. Autres fonds privés

Ils regroupent les fonds reçus d'opérations de parrainage.

6.3.4. Autres produits

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Ventes	656	3 220
Transferts de charges d'exploitation	194 969	24 553
Produits divers de gestion courante	43 638	23 911
Produits exceptionnels	2 011	2 194
TOTAL	**241 274**	**53 878**

Les ventes sont liées à des ventes d'objets de la Fondation ARC lors d'événements.
Le compte « Transferts de charges d'exploitation » est détaillé dans le point 2.8.2.
Les produits divers de gestion courante concernent les activités annexes de la Fondation.

6.3.5. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Le report des « ressources non encore utilisées des exercices antérieurs » correspond à la partie des fonds dédiés des exercices antérieurs qui a pu être attribuée au cours de la période.
Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.3.6. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Elle correspond à la différence entre le « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » 348 400€ *(paragraphe 6.3.5)* et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » 566 867€ *(paragraphe 6.4.6)*.

6.3.7. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde de 55 209 044 € de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin de période est nettement compensé par la trésorerie d'un niveau de 90 827 571 € présentée à l'actif du bilan.

6.4. Notes sur les emplois

6.4.1. Missions sociales

ORIGINE DES DÉPENSES DE MISSIONS SOCIALES

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Financement des projets de recherche	26 511 906	25 148 050
Charges de personnel liées au financement de la recherche	814 391	750 435
Frais de gestion des instances scientifiques	257 170	265 490
Information scientifique et médicale	1 076 637	847 823
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	455 717	373 336
Charges de l'immeuble légué	198 054	270 793
Charges de structure et de fonctionnement	261 673	263 073
Sous-total Fondation ARC	***29 575 548***	***27 919 000***
Financement des projets de recherche	230 658	0
Sous-total fondations abritées	***230 658***	***0***
TOTAL	**29 806 206**	**27 919 000**

Les missions sociales représentent 74,6 % des emplois de l'exercice.
Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2016 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2016.

6.4.2. Financement des projets de recherche

Les dépenses de financement des projets de recherche ont augmenté de 6,34 % en 2016. La Fondation maintient une certaine prudence dans ses engagements, compte tenu du contexte économique incertain.

DÉTAIL PAR NATURE DE FINANCEMENT

	2016			2015		
	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION
Aides aux jeunes chercheurs	128	7 356 282	28 %	136	7 703 224	31 %
Projets Fondation ARC	108	5 325 000	20 %	117	5 550 000	22 %
Sous-total soutien de fond des laboratoires	*236*	*12 681 282*	*48 %*	*253*	*13 253 224*	*53 %*
Programmes labellisés Fondation ARC	18	4 162 284	16 %	17	4 157 750	17 %
Très grands projets et partenariats	38	9 330 410	35 %	26	7 350 826	29 %
Sous-total financement des axes stratégiques	*56*	*13 492 694*	*50 %*	*43*	*11 508 576*	*46 %*
Prix scientifiques	18	337 930	1 %	27	386 250	2 %
TOTAL Fondation ARC	**310**	**26 511 906**	**99 %**	**323**	**25 148 050**	**100 %**
Aides aux jeunes chercheurs	3	90 658	0 %	0	0	0 %
Projets Fondation ARC	2	100 000	0 %	0	0	0 %
Programmes labellisés Fondation ARC	1	40 000	0 %	0	0	0 %
TOTAL Fondations abritées	**6**	**230 658**	**1 %**	**0**	**0**	**0 %**
TOTAL	**316**	**26 742 564**	**100 %**	**323**	**25 148 050**	**100 %**

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.
Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 € sur 12 mois ou de 50 000 € sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.
Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

6.4.2.1. Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2016, 19,2 % des charges globales de personnel.

6.4.2.2. Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés. Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

6.4.2.3. Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques.

6.4.2.4. Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 10,7 % des charges globales de personnel.

6.4.2.5. Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble

6.4.2.6. Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,88 % du montant total des charges de missions sociales.

6.4.3. Frais de recherche de fonds

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'appel et de traitement des dons	5 758 307	5 372 822
Frais d'appel à la générosité du public - dons	4 326 925	3 935 908
Traitement des dons	369 945	403 787
Traitements autres fonds privés	130 346	171 084
Charges de personnel - traitement des dons	931 091	862 043
Frais d'appel et de traitement des legs	1 262 953	827 715
Frais d'appel à la générosité du public - legs	222 821	192 041
Traitement des legs	543 149	111 816
Charges de personnel - traitement des legs	496 983	523 858
TOTAL	**7 021 259**	**6 200 537**

Les frais de recherche de fonds représentent 17,15 % des ressources collectées auprès du public et 17,6 % des emplois.
Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1er mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

6.4.3.1. Frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.
Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.
Les charges de personnel affecté au traitement des dons constituent 21,9 % des charges globales de personnel.

6.4.3.2. Frais d'appel et de gestion des legs

Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Les charges de personnel constituent 11,7 % des charges globales de personnel.

6.4.4. Frais de fonctionnement

ORIGINE DES DÉPENSES DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT

EN EUROS	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'information et de communication	861 008	978 955
Campagnes de communication	250 909	298 910
Insertions et relations presse	355 908	224 623
Manifestations	10 877	98 091
Charges de personnel de communication	243 314	357 330
Frais de fonctionnement général	2 263 022	2 166 938
Frais généraux	839 796	781 355
Charges de personnel	1 310 786	1 285 144
Charges financières	2 271	8 272
Dotations aux amortissements	110 169	92 166
TOTAL	**3 124 030**	**3 145 893**

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 7,8 % des emplois de l'année 2016.

6.4.4.1. Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.
Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons (Congrès des notaires, Salon Infirmiers).
Les frais d'information et de communication sont en baisse de 12,05 %.
Les charges de personnel constituent 5,7 % des charges globales de personnel.

6.4.4.2. Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication. Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction financière et comptable hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions *ad hoc* ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont stables sur l'année 2016.
Les charges de personnel constituent 30,8 % des charges globales de personnel.

6.4.4.3. Tableau des frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	% CHARGES DE PERSONNEL
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	19,2 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	10,7 %
Charges de personnel affecté au traitement des dons	21,9 %
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	11,7 %
Charges de personnel de frais d'information et de communication	5,7 %
Charges de personnel de frais de fonctionnement	30,8 %
TOTAL	**100 %**

6.4.5. Dotations et reprises aux provisions

Pour plus de détails voir paragraphes 2.5.3, 2.5.5 et 2.6.4.

6.4.6. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de la partie des ressources affectées par un donateur, testateur ou autre financeur, qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris par la Fondation de respecter la volonté exprimée par le tiers bienfaiteur.
Pour plus de détails voir paragraphes 2.6.5 et 2.6.6.

6.4.7. Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public

Toutes les immobilisations acquises au cours de la période sont financées par les ressources collectées auprès du public.

6.4.8. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les immobilisations acquises et financées par les ressources collectées auprès du public depuis le 1er janvier 2009 sont portées en T5 pour l'affectation des ressources collectées auprès du public ; les dotations annuelles d'amortissement sont incluses dans les emplois de la période. Afin de ne pas prendre deux fois le financement des immobilisations par le biais des amortissements, ces derniers sont déduits des affectations par emplois des ressources collectées auprès du public en T5 bis.

6.5. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur la période

La colonne (3) présente l'affectation des seules ressources collectées auprès du public, par type d'emplois. Elle permet la prise en compte dans les emplois, des acquisitions d'immobilisations brutes pour la partie financée par les ressources de l'appel à la générosité du public (T5), après déduction des amortissements (T5 bis).

Il a été procédé à des retraitements pour restituer l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois. La Fondation a perçu d'autres produits qui ont été déduits des emplois à financer préalablement à l'affectation des ressources issues de la générosité du public.

Dans la mesure où les valeurs nettes comptables des immobilisations financées par des ressources collectées auprès du public, avant le 1er janvier 2009, ont été prises en compte

pour la détermination de T1 à l'ouverture *(paragraphe 6.3.1)* et que les dotations correspondantes à ces immobilisations figurent dans les emplois de la période, elles ont également été retraitées dans les sous-totaux ST1, ST2, ST3.

7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au siège de la Fondation des bénévoles ont apporté leur contribution à des travaux administratifs et à des activités d'animation.

Le temps passé par ces bénévoles est de 896 heures valorisées sur la base d'un tarif de remplacement (salaire brut + charges sociales et fiscales liées), soit un impact financier de 29 594 €.

Plus de 120 scientifiques, chercheurs, médecins, consultants indépendants, membres bénévoles du Comité d'orientation de la recherche, du Conseil scientifique et des commissions scientifiques, expertisent et évaluent les projets scientifiques principalement à distance par télétravail. Leur temps n'a pas été valorisé.

Les dons en nature s'élèvent à 90 078 € pour l'année 2016.

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 25
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique

9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
N° 572 028 041 RCS Nanterre
Tél. : 33 (0) 1 55 61 58 00
Une entité du réseau DELOITTE

Deloitte.

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note 6 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi des ressources. Nous avons vérifié que ces modalités font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Fondation reconnue d'utilité publique

9, rue Guy Môquet BP 90003
94803 Villejuif Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

1- **Avec l'Institut National du Cancer : Cotisation 2016**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du Groupement d'Intérêt Public Institut National du Cancer (INCa) et verse à ce titre une cotisation.

Modalités : Le montant de la cotisation de l'exercice 2016 versé à l'INCa est de 5 000 €.

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre du conseil d'administration de l'INCa.

2- **Avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image : Financement de projets scientifiques et de missions de recherche développées par l'IHU**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer a conclu, le 12 décembre 2012, une convention de partenariat avec l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie mini-invasive guidée par l'image, aux termes de laquelle la Fondation s'est engagée à financer des projets scientifiques et des missions de recherche développées par l'IHU en oncologie.

Modalités : L'engagement financier de la Fondation est de 5 000 000 € sur 5 ans dont 302 929 € portés en charges sur 2016 dans le compte subventions attribuées pour la recherche (195 500 € en 2015, 646 318 € en 2014, 1 074 275 € en 2013 et 500 000 € en 2012).

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le Cancer est membre fondateur et administrateur de l'Institut Hospitalo-Universitaire de Chirurgie mini-invasive guidée par l'image.

3- **Avec l'association Worldwide Innovative Networking : Cotisation 2016**

Nature et objet : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est membre de l'association WIN, finance le projet Winther et verse une cotisation.

Modalités : En 2016, le montant de la cotisation de l'exercice versé à l'association WIN est de 25 000 €.

Personne concernée : La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, représentée par Jacques Raynaud, est membre de l'association et du « Directorate » de l'association WIN.

Neuilly sur Seine, le 5 mai 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

CONTACTS

01 45 59 59 59

9, rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex

contact@fondation-arc.org

www.fondation-arc.org

facebook.com/ARCcancer

@FondationARC

FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Reconnue d'utilité publique

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Couverture : Khanh Phung Doan/Fondation ARC • Stade Français